

LES MALADIES TRANSMISSIBLES DANS LE TIMISKAMING, 1995 – 2005

Les organismes de santé publique ont pour mandat de réduire l'incidence et la propagation de maladies transmissibles. À cette fin, les bureaux de santé jouent un rôle clé en matière de surveillance de maladies. De plus, ils offrent des programmes et des services communautaires visant à prévenir la prolifération de maladies infectieuses et à lutter contre celles-ci. Le présent feuillet de renseignements met en évidence les données sur la surveillance des maladies visant les années 1995-2005 dans le district de Timiskaming.

Pour obtenir une copie du rapport intégral, visitez www.timiskaminghu.com ou téléphonez à l'épidémiologiste au 1 866 967-9355.

MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Certaines maladies transmissibles doivent, en vertu de la loi, être déclarées aux autorités en matière de santé. Les laboratoires, les professionnels de la santé, les écoles, les garderies et les établissements sont tenus de signaler aux bureaux de santé publique les cas soupçonnés et confirmés de maladies transmissibles à déclaration obligatoire. Le personnel du bureau de santé utilise ces renseignements pour enquêter sur la source de l'infection ainsi que pour effectuer une recherche de contacts et procéder au suivi qui s'impose auprès des patients. Aux fins de surveillance des maladies, le bureau de santé doit aussi communiquer les renseignements aux autorités provinciales au moyen d'une base de données en ligne protégée permettant le signalement en temps réel.

L'IMPORTANCE DE LA SURVEILLANCE

La surveillance des maladies est une composante essentielle de tout programme axé sur la population visant la prévention ou l'élimination des maladies

transmissibles et la lutte contre celles-ci. La surveillance des maladies transmissibles sert aux fins suivantes :

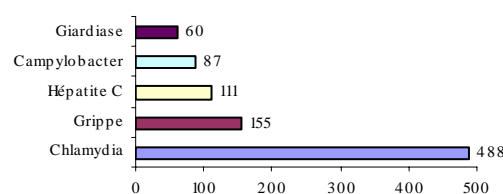
- Comprendre le fardeau de la maladie pour une population donnée;
- Cerner des maladies nouvelles ou émergentes;
- Cerner les tendances changeantes quant aux maladies;
- Dépister des éclosions possibles;
- Évaluer l'efficacité des mesures et des programmes de prévention.

Il faut établir un partenariat solide regroupant les bureaux de santé, les écoles, les établissements et la communauté médicale pour renforcer le programme local de surveillance afin de bien surveiller et de bien protéger la santé des particuliers et celle de l'ensemble de la communauté.

L'INCIDENCE DE MALADIES TRANSMISSIBLES

L'incidence (nombre de nouveaux cas déclarés dans une population donnée pendant une période donnée) de maladies transmissibles dans le Timiskaming est relativement peu élevée. En effet, 1 095 cas de maladies ont été déclarés pendant les onze années visées par le rapport (1995-2005).

Maladies transmissibles les plus communes au Timiskaming, 1995-2005



Incidence de maladies transmissibles, 1995-2005

	N	%
Transmises sexuellement/par le sang		
Sida	<5	--
Chlamydia	488	44,6
Gonorrhée	8	0,7
Hépatite B	9	0,8
Hépatite C	111	10,1
Syphilis	<5	--
Transmises par contact direct/par voie respiratoire		
Streptocoque du groupe A	<5	--
Streptocoque du groupe B	<5	--
Encéphalite/méningite	9	0,8
Méningococcie	6	0,5
Pneumococcie invasive	<5	--
Tuberculose	13	1,2
Transmises par voie fécale, par la nourriture ou par l'eau		
Amibiase	<5	--
Campylobacter	87	7,9
Cryptosporidiose	27	2,5
Giardiasis	60	5,5
Hépatite A	6	0,5
Salmonellose	45	4,1
Shigellose	<5	--
E. coli producteur de vérotoxine	8	0,7
Yersiniose	6	0,5
Pouvant être prévenues par un vaccin		
Grippe	155	14,2
Rougeole	5	0,4
Oreillons	6	0,5
Coqueluche	29	2,6
Rubéole	<5	--
Transmises par des vecteurs/zoonoses		
Tularémie	<5	--

LES MALADIES TRANSMISES

SEXUELLEMENT ET PAR LA SANG

La catégorie dominante de maladies à déclaration obligatoire dans le Timiskaming – les maladies transmises sexuellement et les maladies transmises par le sang, compte pour 56,8% des cas signalés pendant la période de 11 ans visée par l'étude. Cet état de chose est principalement attribuable à la forte incidence de chlamydia, laquelle représente 78,5% des maladies comprises dans cette catégorie.

Le taux d'incidence moyen de cas de chlamydia confirmés en laboratoire dans le district de Timiskaming s'élevait à 119/100 000 pour les années allant de 1995 à 2004. Le taux provincial correspondant était de 126/100 000. En règle générale, les tendances du district et de la province révèlent une augmentation du taux de chlamydia au fil du temps. Cette hausse est en partie attribuable au dépistage amélioré grâce à de nouvelles techniques moins invasives.

Les Services de santé du Timiskaming fournissent des programmes et des services visant à prévenir les infections transmises sexuellement et les maladies transmises par le sang ainsi qu'à lutter contre celles-ci. Figurent parmi ces services la promotion de la santé et la distribution de ressources éducatives, la tenue de cliniques de santé sexuelle, le dépistage d'ITS, la recherche et le traitement de contacts, la distribution de condoms, la vaccination contre l'hépatite B et l'échange de seringues.

LES MALADIES TRANSMISES PAR CONTACT DIRECT ET PAR VOIE RESPIRATOIRE

Les maladies à déclaration obligatoire qui se propagent par le contact direct ou par voie

respiratoire sont rares dans le Timiskaming, entre 1995 et 2005. Aucun cas de tuberculose pulmonaire active n'a été diagnostiqué dans le Timiskaming depuis 2001. Les éclosions de maladies transmises par voie respiratoire dans les établissements (hôpitaux et établissements de soins de longue durée) doivent être déclarées conformément la loi, et ce, sans égard à l'agent étiologique. En tout, 9 et 11 éclosions de maladies propagées par voie respiratoire ont été déclarées dans les établissements en 2004 et 2005 respectivement.

Les infirmières-hygiénistes contribuent à prévenir et à maîtriser la tuberculose grâce au test de Mantoux, à la recherche de contacts et au suivi des cas. Les éclosions en établissement sont surveillées par des infirmières-hygiénistes qui assurent des services de consultation sur les pratiques de lutte contre les infections.

Bien que la varicelle soit une maladie à déclaration obligatoire appartenant à cette catégorie, on ne recueille pas et on ne signale pas systématiquement des données à cet égard dans le district. Une surveillance améliorée de la varicelle permettrait d'évaluer l'efficacité du programme d'immunisation universelle contre la varicelle mis en œuvre en Ontario en 2005.

LES MALADIES TRANSMISES PAR VOIE FÉCALE, PAR LA NOURRITURE OU PAR L'EAU

Les maladies transmises par voie fécale, par la nourriture et par l'eau sont, parmi les maladies à déclaration obligatoire, celles qui affichent le taux d'incidence le deuxième plus élevé dans le Timiskaming, représentant 22,1 % des 1 095 cas de maladies déclarées entre 1995 et 2005. Les maladies de cette catégorie les plus couramment déclarées dans le Timiskaming sont, par ordre décroissant, le campylobacter, la giardiase, la

salmonellose et la cryptosporidiose. Le taux d'incidence de ces maladies fluctue sans tendance apparente au fil du temps.

Les taux de campylobacter et de salmonellose sont moins élevés dans le Timiskaming que dans l'ensemble de l'Ontario. Le campylobacter, maladie de cette catégorie la plus couramment déclarée dans le Timiskaming, affichait un taux d'incidence moyen de 22,2/100 000 entre 1995 et 2004. Le taux provincial correspondant était presque le double de celui du district, soit 42,2/100 000 pour la même période. On remarque une différence semblable entre le taux du district et celui de la province à l'égard de la salmonellose (11,9/100 000 pour le Timiskaming par rapport à 21,8/100 000 pour l'Ontario).

L'incidence de giardiase dans le Timiskaming a fluctué au-dessus et en-dessous de la moyenne provinciale pendant la période visée par l'étude. Cependant, les taux d'incidence moyens sont semblables soit 15,5/100 000 dans le district et 18,1/100 000 dans la province. Quant à la cryptosporidiose, maladie transmise par l'eau, elle affiche une plus forte incidence dans le Timiskaming (7,2/100 000 par rapport à 2/100 000 pour l'Ontario – taux d'incidence moyen pour, 1995-2004).

La prévention des maladies transmises par voie fécale, par la nourriture et par l'eau ainsi que la lutte contre ces maladies relèvent essentiellement des inspecteurs de la santé publique, qui assurent la salubrité des aliments et la manipulation saine des aliments en effectuant régulièrement des inspections des aires de conservation et de préparation des aliments dans les restaurants, les établissements, les garderies et les points de vente. Le bureau de santé offre aussi une formation gratuite aux manipulateurs d'aliments. Les inspecteurs de la santé publique enquêtent sur les cas signalés de

maladies afin de déterminer la source de l'infection et d'effectuer une recherche de contacts. Les éclosions de maladies transmises par voie fécale dans les établissements sont surveillées et les inspecteurs de la santé publique fournissent des conseils concernant les mesures de lutte contre les infections.

Un programme public d'analyses bactériologiques de l'eau de puits, financé par le gouvernement et administré par les bureaux de santé, contribue à la prévention des maladies transmises par l'eau provenant d'un puits privé. Pendant la saison de la baignade, on effectue une analyse de l'eau des plages publiques toutes les semaines pour s'assurer que les taux de bactéries respectent les lignes directrices en matière de qualité des eaux servant à des fins récréatives.

LES MALADIES POUVANT ÊTRE PRÉVENUES PAR UN VACCIN

L'immunisation systématique et obligatoire des enfants a pratiquement éradiqué les maladies pouvant être prévenues par un vaccin dans le Timiskaming, à l'exception de la grippe. Les taux de vaccination contre les maladies infantiles sont élevés dans le district. En effet, 95% des enfants et des adolescents nés entre 1988 et 2000 ont reçu tous les vaccins correspondant à leur âge quand ils finissent l'école. Le bureau de santé joue un rôle de premier plan pour ce qui est du maintien d'un taux de vaccination élevé en administrant des vaccins à l'occasion des séances de santé des bébés et des cliniques d'immunisation dans les écoles.

Le taux d'incidence moyen de la grippe pour les années allant de 1995 à 2004 était plus élevé dans le Timiskaming que dans l'ensemble de la province, se chiffrant à 29/100 000 (par rapport à 17,9/100 000 pour l'Ontario). Les taux d'incidence annuels ont fluctué au-dessus et en-dessous du taux provincial

représentant que 3% du total des cas signalés entre correspondant. Aucune tendance ne s'est manifestée au fil du temps.

La vaccination universelle contre la grippe est offerte en Ontario, mais n'est pas obligatoire. Le personnel des Services de santé du Timiskaming a administré le vaccin antigrippal à 10 253 personnes en 2005, ce qui représente environ 30% de la population du district. La majorité des vaccins ont été administrés dans le cadre de cliniques communautaires. Les Services de santé offrent aussi un programme annuel de vaccination contre la grippe dans les écoles destiné au personnel et aux élèves.

Le vaccin antigrippal est fortement recommandé pour le personnel et les pensionnaires des établissements de soins de longue durée. Le ministère de la Santé vise un taux de vaccination de 95% pour les pensionnaires d'établissements de SLD et un taux de 70% pour les employés de tels établissements et des hôpitaux. Le taux de vaccination pour ces sous-groupes a grimpé au fil du temps pour atteindre ou dépasser les objectifs provinciaux.

LES MALADIES TRANSMISES PAR DES VECTEURS ET LES ZOONOSES

Les maladies transmises par les insectes et les animaux sont très rares dans le district de Timiskaming. Le bureau de santé joue un rôle dans la prévention de la rage grâce à la mise en quarantaine d'animaux domestiques à la suite d'une morsure ainsi qu'à l'administration d'une prophylaxie, au besoin, après exposition. Quant au virus du Nil occidental, il fait l'objet d'une surveillance chez les moustiques et les oiseaux. Aucun cas de virus du Nil occidental n'a encore été déclaré chez les humains dans le district de Timiskaming.